

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 juin 2011

DCM N° 11-06-30-06

Objet : Création et installation de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays Messin au Cloître des Récollets

Rapporteur : M. DARBOIS, Adjoint au Maire

Depuis 2008, la Ville de Metz dispose d'un conseiller Info Energie qui propose gratuitement aux particuliers messins des informations objectives et neutres sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables.

Dans le cadre de son Agenda 21 et des Plans Climat engagés sur Metz et Metz Métropole, et comme premier volet d'une démarche participant à la réduction des consommations énergétiques, la Municipalité a initié le projet de création d'une Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) afin de développer, sur le territoire du SCOTAM, la prise de conscience du grand public et de l'ensemble des acteurs de ce territoire sur les préoccupations liées aux changements climatiques.

La création de cette agence, dont le siège sera situé au Cloître des Récollets, dans des locaux mis à disposition par la Ville, est soutenue par l'ADEME et la Région lorraine dans l'objectif de développer un outil de proximité, d'aide à la décision, mais aussi un lieu d'échanges entre tous les acteurs de l'énergie, du producteur au consommateur, et de conseil en énergie, neutre et indépendant.

En effet, les actions que portera l'association seront principalement des actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation ainsi que la participation ou l'organisation de manifestations sur les problématiques liées à l'énergie et au climat ou encore la lutte contre la précarité énergétique. Centre de ressources et relais entre le public et les acteurs de l'énergie, l'ALEC réalisera également des actions plus particulières pour apporter des conseils d'ordre technique, réglementaire, économique et environnemental sur le domaine de l'énergie.

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Messin, sous statut associatif, mettra à disposition de la population deux conseillers Info Energie, dont l'actuel conseiller messin.

Huit partenaires, en plus de Metz et Metz Métropole, sont aujourd’hui prêts à s’engager pour constituer cette association et devenir membre fondateur à savoir : la Communauté de Communes du Vernois, la Communauté de Communes du Pays Orne et Moselle, UEM, GrDF, Metz Habitat Territoire, Batigère, le CCAS de Metz et l’ATEE Lorraine (Association Technique Energie Environnement).

La contribution de la Ville de Metz comporte la mise à disposition des locaux ainsi qu’une cotisation de 20 000 euros qui se substituera à la subvention, d’un montant identique, actuellement versée au CALM pour l’Espace Info Energie de Metz. Pour l’année 2011, un calcul au prorata temporis sera effectué pour chaque entité, le montant global versé ne dépassant pas la somme de 20 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l’approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances entendue,

VU la délibération du 31 janvier 2008 relative à la création d’un Espace Info Energie à Metz,

CONSIDERANT l’intérêt de créer l’Agence Locale de l’Energie et du Climat (ALEC) du Pays Messin.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- DE SE PRONONCER favorablement sur la création de l’ALEC du Pays Messin et d’en être membre fondateur ;

- D’ADOPTER les statuts de l’ALEC du Pays Messin ;

- DE DESIGNER au sein de l’association

* M. DARBOIS

* M. MARTALIE

comme délégués titulaires et

* Mme LEBLAN

* Mme KNECHT

comme délégués suppléants

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition de locaux au cloître des Recollets ;
- **DE VERSER** une cotisation annuelle sur la base d'un programme d'actions et d'un bilan annuel ;
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération et plus particulièrement les statuts de l'association.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

René DARBOIS

Service à l'origine de la DCM : Mission développement durable et solidaire

Commissions : Environnement et Cadre de Vie

Référence nomenclature «ACTES» : 5.3

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41

Absents : 14 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0